



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 21 janvier 2014

Communiqué

Information de la sous-préfecture du Marin

La sous-préfecture du Marin invite les usagers ayant déposé un dossier de demande de permis de conduire à la sous-préfecture du Marin, et qui n'ont pas encore reçu leur permis de conduire par la poste, à bien vouloir, à titre exceptionnel, se présenter munis d'une pièce d'identité à la sous-préfecture aux heures d'ouverture au public du **lundi au vendredi de 8h00 à 12h00** pour le récupérer.

Contact presse

Yollaine APPIN 05 96 39 39 21 / yollaine.appin@martinique.pref.gouv.fr 1/1